

**ARRETE DE TRANSFERT DE CREDITS N° 01/2021
BUDGET ANNEXE CADT FLECKENSTEIN - 64881
« COMMUNAUTE DE COMMUNES SAUER - PECHELBRONN »**

EXERCICE 2021

- VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,
- VU le budget primitif « communauté de communes Sauer - Pechelbronn » de l'exercice 2020,
- CONSIDERANT l'insuffisance de crédits :
 - 1) au compte 6218 « Autre personnel extérieur »

**Le Président de la communauté de communes Sauer - Pechelbronn,
ordonnateur des dépenses et des recettes de la communauté de communes
Sauer – Pechelbronn :**

arrête

Article 1

Il est transféré 234,41 € portant les crédits du compte 022 « dépenses imprévues » de 2 000,00 € à 1 765,59 € de la section de fonctionnement au compte 6218 « Autre personnel extérieur » de 2 000,00 € à 2 234,41 € de la section de fonctionnement du budget annexe CADT Fleckenstein de la « Communauté de communes Sauer-Pechelbronn » 2021.

Article 2

Considérant que les crédits sont insuffisants pour la prise en charge de la mise à disposition d'un agent de la commune de Lembach à la Communauté de communes Sauer-Pechelbronn pour exercer les fonctions d'agent d'entretien au site du P'tit Fleck concernant l'année 2020 et 2021.

Article 3

Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté,
dont ampliation sera faite à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement Haguenau-Wissembourg
- Monsieur le Trésorier (Trésorerie de Soultz-Sous-Forêts)

Fait à DURRENBACH, le 16 décembre 2021

Le Président,
Roger ISEL




Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Communauté de communes Sauer-Pechelbronn

Maison des services et des associations

1, rue de l'Obermatt 67360 Durrenbach • Tél : 03 88 90 77 60

Courriel : info@sauer-pechelbronn.fr - www.Sauer-Pechelbronn.fr